

REGLEMENT PARTICULIER DE MANIFESTATION CYCLISTE SOUMISE A AUTORISATION PREFECTORALE
--

NOM DE LA MANIFESTATION : _____

NOM DE L'ORGANISATEUR OU DES CO-ORGANISATEURS :

DATE DE LA MANIFESTATION : _____

HORAIRES DE LA MANIFESTATION :

DEBUT : _____

FIN : _____

TYPE DE MANIFESTATION :

NOMBRE DE PARTICIPANTS : _____

LIEU DE DEPART : _____

LIEU D'ARRIVEE : _____

NOMBRE DE SIGNALEURS : _____

IDENTIFICATION DU CIRCUIT : compléter annexe 4 et fournir un plan

RECENSEMENT DES DISPOSITIFS DE SECURITE SUR LA MANIFESTATION :

Coureurs :

- Port du casque obligatoire,
- Circuit balisé
- Rubalises
- Signalisation des zones dangereuses
- Obligation du respect du code de la route

Signaleurs :

- Gilet haute visibilité
- Possession de la copie de l'arrêté préfectoral
- Signalisation temporaire K10
- Vérification de la détention du permis de conduire

Public :

- Mise en place de barrières et de rubalises en nombre suffisant pour le départ et l'arrivée de la manifestation
- Informations par un speaker
- Commissaires présents sur et aux abords de la ligne d'arrivée

MOYENS D'ASSISTANCE ET DE SECOURS MIS EN PLACE : fournir un document récapitulatif

La structure mise en place doit être adaptée à l'importance de l'épreuve et à la nature du parcours.

DOSSIER AUTORISATION PREFECTORALE

Pour rappel :

	Circuit = ou < 10km	Circuit >10km	Ville à ville ou par étapes
Signaleurs statiques ou à moto aux points stratégiques où il faut rendre l'épreuve prioritaire	OUI	OUI	OUI
Deux secouristes titulaires de l'AFPS	OUI	OUI	OUI
Ambulance	NON	OUI	OUI
Médecin	NON	Joignable et disponible	OUI
Dispositif de secours	OUI	OUI	NON

Je confirme remettre le règlement avant le début de la manifestation à tous les participants (voir l'exemple en annexe 5)

Je confirme avoir demandé l'accord à chacun des maires concernés par le passage de la manifestation selon l'annexe 6.

Signature du responsable associatif
précédé de mention « lu et approuvé » :

ANNEXE 4

Parcours d'échauffement : l'échauffement se déroulera entre h et h .

Fait à _____

Le _____

Signature du responsable et tampon du club :

REPERE	TYPE de changement (virage à gauche de telle rue à telle rue, à droite...)	Point de contrôle, de ravitaillement, présence de signaleurs.....

La manifestation :

Désignation route empruntée	Type voie (plat, montée, virage long...	Voies avec lesquelles il y a intersection	Intersection avec priorité de passage pour la course	Nombre de signaleurs prévus
Départ				

ANNEXE 4

Désignation route empruntée	Type Type voie (plat, montée, virage long...	Voies avec lesquelles il y a intersection	Intersection avec priorité de passage pour la course	Nombre de signaleurs prévus

ANNEXE 4

Désignation route empruntée	Type voie (plat, montée, virage long...	Voies avec lesquelles il y a intersection	Intersection avec priorité de passage pour la course	Nombre de signaleurs prévus

Fait à _____

Le _____

Signature du responsable et tampon du club :

ANNEXE 5

REGLEMENT DE L'EPREUVE REMIS AU PARTICIPANT	(Nom et tampon du club)
--	-------------------------

NOM DE L'EPREUVE : _____

EPREUVE OUVERTE A : _____

DEPART DE : _____ **DATE** _____
ARRIVEE A : _____

HORAIRES DE L'EPREUVE : _____

REGLEMENT

- Le pratiquant devra présenter sa LICENCE
- Si c'est une épreuve cyclosportive, le pratiquant est tenu de respecter le code de la route et ne devra emprunter que la moitié de la chaussée
- Si c'est une épreuve cyclosportive, le pratiquant devra laisser le passage au premier coup d'avertisseur afin que les véhicules de l'organisation qui le réclament, puissent doubler
- Le port du casque à coque rigide est obligatoire du départ à l'arrivée pour tout participant
- Le directeur de l'épreuve peut prendre toutes mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'épreuve
- Tout pratiquant se doit d'obtempérer aux ordres du Directeur d'épreuve
- Seule la décision des juges sera prise en compte pour le classement d'arrivée
- Il est interdit de tirer ou pousser un pratiquant ou de se livrer à des manœuvres déloyales ayant pour but de défendre irrégulièrement ses chances

SECURITE

- Tout signaleur doit être identifiable au moyen d'un brassard ou d'un baudrier et être en possession de l'arrêté autorisant la course
- Les signaleurs seront placés aux endroits jugés dangereux et en fonction des indications notifiées dans l'autorisation
- Un poste de secours est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve
- Les organisateurs se réservent le droit de statuer devant les cas non prévus par le présent règlement
- Les signaleurs doivent être titulaires du permis de conduire

ANNEXE 6

**Adresse
De la mairie
Sollicitée**

N/Réf :

DATE

Objet : INFORMATION AVIS DE PASSAGE MANIFESTATION

Madame, Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de solliciter en ma qualité de Président de (nom de votre association) dont le siège est à (adresse complète de l'association), votre bienveillance de faire passer une manifestation cycliste dans votre commune sous l'égide et en respect des règlements de l'UFOLEP

- A
- Date de la manifestation
- Nombre de concurrents
- Heure de départ / Heure d'arrivée ou fourchette de passage
- Voie empruntées

Coordonnées du responsable de l'organisation :

Nom /prénom

Adresse :

Téléphone

Adresse mail

Je m'engage à rappeler avant le départ aux randonneurs et aux conducteurs des véhicules d'accompagnement qu'ils doivent strictement respecter le code de la route

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président,
(signature et tampon)

